

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2022

Période / Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Août 2021 31.08.2021	Inscriptions PER, BIO, Extenso, SST, SRPA, PLVH, techniques culturales préservant le sol, réduction phytosanitaire (inscription au programme)	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation
21.01 au 15.03.2022 15.03.2022	Recensement structures agricoles: - Relevé des parcelles (formulaire A, y compris géodonnées) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR
21.01 au 31.03.2022 31.03.2022	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif) Pour votre propre gestion, nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2021(+ PLVH si inscrit)	Fiches 1, 2, 3 2022 Suisse-Bilanz bouclé 2021 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2022 (année civile) Pour les nouveaux inscrits 2022 il s'agit de fournir le bilan prévisionnel 2022 Documents à envoyer à l'ANAPI
15 au 30.04.2022	Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI
01 au 31.08.2022	Inscriptions des programmes pour les contributions 2022	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations du SAGR	BDTA / Hoduflu / techniques culturales préservant le sol, réduction phytosanitaire (notification des parcelles) Pour le pendillard, il n'y a plus de contributions dès septembre 2021	Agate (menu Acorda)